



## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

---

**Organisation de l'arbre de Noël 2026 pour les enfants  
du personnel de la Collectivité de Corse - relance LOT  
3**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
jeudi 12 novembre 2026 à 16:00

**Cullettività di Corsica**  
**Direction Développement et accompagnement des effectifs - Service Action sociale**  
**du Personnel**  
22 cours GRANDVAL  
BP 215  
20187 AJACCIO CEDEX 01  
Tél : 0495555555

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Organisation de l'arbre de Noël 2026 pour les enfants du personnel de la Collectivité de Corse - relance LOT 3 |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                                                      |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                                                  |
|    | <b>Nombre de lots</b>               | 1                                                                                                              |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 6 mois                                                                                                         |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                                            |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                                           |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                                           |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                                                           |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                                           |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | Défini par lot                                                                                                 |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                                                           |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                                                                           |

## SOMMAIRE

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                    | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                 | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                     | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                          | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                         | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                         | 5  |
| 2.3 - Variantes .....                                            | 5  |
| 2.4 - Développement durable.....                                 | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                        | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                 | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 6  |
| 5.1 - Documents à produire .....                                 | 6  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 7  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                            | 7  |
| 6.2 - Transmission sous support papier.....                      | 9  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 9  |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                           | 9  |
| 7.2 - Attribution des marchés .....                              | 10 |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                     | 11 |
| 8 - Renseignements complémentaires .....                         | 12 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....        | 12 |
| 8.2 - Procédures de recours.....                                 | 12 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Organisation de l'arbre de Noël 2026 pour les enfants du personnel de la Collectivité de Corse - relance LOT 3

La Collectivité de Corse organise un Arbre de Noël pour les enfants de son personnel, et propose un après-midi récréatif avec une remise d'une pochette gourmande et un goûter.

Cette manifestation aura lieu le mercredi 9 décembre 2026 à Bastia dans les Salons d'Honneur de la « Coupole » (Rond-point Maréchal Leclerc) et le 16 décembre 2026 à Ajaccio au PALATINU.

La présente consultation fait suite à la procédure 2026-DAE-0238 déclarée sans suite pour cause d'infructuosité du lot 3.

Lieu(x) d'exécution :

CORSE

20000 Ajaccio

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations portent sur le Lot(s) suivant :

| Lot(s) | Désignation                                              |
|--------|----------------------------------------------------------|
| 03     | Fourniture de décorations de Noël pour le site d'Ajaccio |

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                      |
|----------------|----------------------------------|
| 79954000-6     | Services d'organisation de fêtes |

| Lot(s) | Code principal | Description                        |
|--------|----------------|------------------------------------|
| 03     | 79931000-9     | Services de décoration d'intérieur |

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

| Lot(s) | Nomenclature | Libellé                                      |
|--------|--------------|----------------------------------------------|
| 03     | 14S222       | achat de prestations de décoration ( Noël,,) |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP conditions s'imposeront au titulaire pendant toute la durée d'exécution du marché, conformément aux stipulations contractuelles. Les candidats sont invités à prendre connaissance de ces exigences et à s'y conformer dans le cadre de l'exécution du marché. Dans le cadre de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra vérifier que les offres ne comportent pas de réserves explicites ou de dispositions manifestement incompatibles avec les exigences environnementales prévues au CCAP. Le non-respect des conditions d'exécution environnementales sera apprécié au stade de l'exécution du marché, et pourra entraîner l'application des mesures prévues au contrat, le cas échéant.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la Collectivité de Corse.  
Paiement: virement bancaire

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat individuel ou membres du groupement (DC2)
- Formulaire de désignation du mandataire à retourner complété en cas de dépôt en groupement d'entreprises.
- DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE
- Plans du site d'Ajaccio

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                      | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                         | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années | Non       |
| Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle                 | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                                                                               | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                                                                                                                                | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)                                                                                                                                                                     | Non       |
| Un mémoire technique permettant d'apprécier les critères de valeur technique et de performance environnementale de l'offre, dont le contenu attendu est décrit à l'article 7.2 du présent règlement de la consultation | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

Conditions de remise des candidatures et des offres du candidat : Conformément aux dispositions du code de la commande publique, les candidatures et les offres des candidats sont transmises par voie électronique sur le profil acheteur de la collectivité, afin de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Les offres papiers sont irrecevables. Les candidats doivent impérativement faire attention au mode unique de remise dématérialisée des candidatures et des offres. Les candidatures et les offres devront parvenir avant la date et l'heure limites indiquées au présent règlement. Celles qui seront reçues hors délai seront éliminées.

**A. Téléchargement du DCE :** L'accès aux avis et aux dossiers de consultation des entreprises (DCE) unitaires est libre et gratuit. Votre identification lors du retrait d'un DCE est indispensable si vous souhaitez être tenu informé(e) des modifications relatives à ce dossier. L'identification est simple il suffit de donner votre identifiant et mot de passe AWS, lesquels sont uniques pour tous les acheteurs utilisant la plate-forme AWS. Si vous retirez le DCE en mode anonyme, revenez sur le portail internet 8 jours avant la date de remise limite pour vérifier si le dossier a été mis à jour. Sur le profil acheteur de la collectivité (<https://marchespublics.isula.corsica>), les opérateurs économiques sont fortement invités à indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

**B. Transmission par voie électronique sur le profil acheteur :** Les candidatures et les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur de la collectivité (<https://marchespublics.isula.corsica>). En cas de problème technique pour le dépôt électronique, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.80.04.12.60. Les notices suivantes sont mises à votre disposition pour vous guider plus en détail : - Création de votre Espace : <http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf> - Retirer un DCE : <http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf> - Déposer un pli : <http://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf> - Mode opératoire JNLP\* : [https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat\\_Documentation\\_JNLP.pdf](https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat_Documentation_JNLP.pdf) \*JNLP, Java Network Launch Protocol (ou Java

Web Start launcher) Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de téléchargement de leurs offres. A cet égard, la plateforme AWS précise aux candidats : « Débutez votre dépôt effectif au minimum 24 heures avant l'expiration, la plateforme a pu évoluer depuis votre dernière utilisation, ou vous pouvez rencontrer un incident de connexion à Internet, difficultés auxquelles vous ne pourrez pas vous adapter à la dernière minute. » Attention : Les plis sont « hors-délai » si leur téléchargement se termine après l'heure limite. Seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt. Cette attestation apparaîtra à l'écran et vous sera adressée par courriel, par précaution imprimez cette page. **Contrôle antivirus:** L'ensemble du pli devra être exempt de tout virus informatique et devra être traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un antivirus professionnel régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre des procédures de marché public. La personne publique pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

#### **Possibilité d'envoyer concomitamment une copie de sauvegarde :**

Les candidats et soumissionnaires peuvent adresser à l'acheteur, dans les délais impartis pour la remise des candidatures sur support physique électronique (clé USB) , une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Cette copie doit être placée dans un pli comportant la mention lisible de « copie de sauvegarde ». Elle ne peut être ouverte que dans les cas mentionnés ci-après :

1. Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
  2. Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur. Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte ou a été écartée pour le motif prévu ci-dessus, elle est détruite.

Cette copie de sauvegarde devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans le présent Règlement de consultation. L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

COLLECTIVITE DE CORSE Direction de la Commande Publique 22 cours Grandval BP 215 20 187 Ajaccio Cedex 1 Offre pour : A compléter «MAPA/AOO - copie de sauvegarde » Seule la copie de sauvegarde pourra être envoyée à l'adresse ci-dessous ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : COLLECTIVITE DE CORSE Direction de la Commande Publique 22 cours Grandval BP 215 20 187 Ajaccio Cedex 1 Tel : 04-95-51-64-64

« Re matérialisation » En cas d'absence de signature électronique de l'offre lors du dépôt de celle-ci, le soumissionnaire s'engage dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme, sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique, ou toute personne habilitée à engager l'entreprise, procède à leur signature manuscrite sans la moindre modification de ceux-ci et les renvoie à l'acheteur sous cette forme.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : jeudi 12 novembre 2026 à 16:00:00**



**Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs

capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

| Critères                       | Pondération |
|--------------------------------|-------------|
| 1-Valeur technique             | 55.0 %      |
| 2-Prix des prestations         | 35.0 %      |
| 3-Performance environnementale | 10.0 %      |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.

Les critères sont notés sur 20.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

Pour le critère prix des prestations (35%):

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) X 20

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

La base de notation est fixée à 20 points.

Pour le critère valeur technique de l'offre (55%) :

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments présentés par le candidat dans son mémoire technique :

Pour le lot n° 3 :

- Un book présentant le plan complet de décorations prévues ainsi que leurs emplacements (intérieurs et extérieurs).
- le descriptif détaillé des décorations.
- la quantité des décorations.

Pour le critère Performance environnementale de l'offre (10%):

Ledit critère a pour objet d'apprécier les caractéristiques environnementales de l'offre proposée par le candidat, au regard des mesures spécifiquement prévues pour l'exécution des prestations.

La notation porte sur les performances environnementales au-delà des exigences minimales prévues par le CCTP et le CCAP.

Les obligations environnementales constituant des exigences minimales du marché ne sont pas, en elles-mêmes, valorisées au titre du présent critère.

Lot n° 3 - Décorations d'Ajaccio - 10 %

Seront notamment appréciés :

- la part des décorations réutilisables ;
  - la durabilité et la durée d'utilisation des éléments proposés ;
  - le recours à des matériaux recyclés ou recyclables ;
  - la limitation des emballages et suremballages ;
  - les mesures permettant de limiter les déchets lors de l'installation et de l'enlèvement ;
  - les mesures permettant de limiter l'impact environnemental du transport et de la livraison.
- Le CCTP impose déjà au titulaire la mise en place et l'enlèvement des décorations.

Les critères valeur technique et performance environnementale de l'offre seront notés sur 20 points selon le barème suivant :

0 point : Aucun élément fourni ou éléments ne permettant pas d'apprécier le critère.

5 points : Réponse très insuffisante au regard des exigences et besoins définis dans les documents de la consultation.

10 points : Réponse partiellement satisfaisante, présentant plusieurs lacunes au regard des exigences et besoins définis dans les documents de la consultation.

15 points : Réponse satisfaisante, complète et cohérente avec les exigences et besoins définis dans les documents de la consultation.

20 points : Réponse très satisfaisante, particulièrement complète, précise et pertinente au regard des exigences et besoins définis dans les documents de la consultation.

Pour le critère « Performance environnementale », la notation porte exclusivement sur les performances proposées au-delà des exigences environnementales minimales fixées dans les pièces contractuelles. Les exigences minimales du marché ne font pas l'objet d'une valorisation au titre de ce critère.

Les notes attribuées pour chacun des critères sont multipliées par les coefficients de pondération qui leurs sont affectés.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

Une négociation pourra avoir lieu dans le respect des principes énoncés à l'article L3 du Code de la commande publique.

La négociation assurera aux candidats l'égalité de traitement tout au long de la procédure, et la transparence de cette procédure.

L'acheteur veillera à la traçabilité des échanges effectués avec chacun des candidats, ainsi qu'à les maintenir à un même niveau d'information.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les candidats sont vivement encouragés à mettre à jour leurs pièces fiscales et sociales, assurance, et autres, dans le coffre-fort électronique se trouvant sur la plateforme AWS dans les conditions décrites au présent règlement de la consultation (Conditions d'envoi ou de remise des plis - Transmission électronique).

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat devant le Tribunal Administratif de Bastia, en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66  
Télécopie : 04 95 32 38 55  
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/>